

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le vendredi 9 décembre 2022 à 9 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Stéphane Leduc, Normand Amesse, Jean-François Giroux et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Patrick Rancourt, lequel a motivé son absence.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE DIFFÉRENTS MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 358 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires mises à jour de différents membres du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, soit M. Miguel Lemieux, M^{me} Lyne Lefebvre, M. Patrick Rancourt et M. Jean-François Giroux, sont déposés devant le conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2022-12-762 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9 h 02, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 9 décembre 2022.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière